

# GUIDE PRATIQUE

## I – GENERALITES

### Lexique

#### AFNIC

L'AFNIC est le centre d'informations et de gestion des noms de domaine .fr et .re. Ses missions sont les suivantes :

Etablissement du plan d'attribution de noms de domaine ou plan de nommage français sur l'internet,

– la mise en oeuvre du nommage sur internet conformément à la loi française,

– l'exploitation des serveurs de noms d'accès à l'internet pour les domaines français (zones .fr et .re),

## OVH

- le transfert, au plan national et international, des connaissances, et des savoir-faire acquis en matière de nommage,
- toute mission qui lui aurait été confiée par les pouvoirs publics dans le cadre de la gestion de l'internet.

**ATTENTION** : toute personne ou organisme souhaitant obtenir son nom de domaine doit **IMPERATIVEMENT** s'adresser à un prestataire membre de l'AFNIC.

## ASO

Address Supporting Organization

- organisme qui attribue les numéros IP par le biais des trois registres régionaux :

l'ARIN (American Registry for Internet Numbers)

le RIPE (Réseaux IP Européens)

l'APNIC (Asia-Pacific Network Information Center).

## BOPI

Bulletin Officiel de la Propriété Industrielle

## DNS

Domain Name System

- protocole qui permet d'associer une adresse réseau IP unique à un nom de domaine et inversement.

## DNS

Domain Name Server

Il s'agit d'un serveur contenant les informations permettant d'associer un nom de domaine à une IP correspondante. Cette IP est celle de la machine qui héberge le site.

Ainsi, si vous avez un site web, vous utiliserez normalement le DNS de votre hébergeur.

### **DNS secondaire**

Pour une bonne qualité de service, plusieurs machines doivent jouer simultanément le rôle de serveur DNS sur un nom de domaine. Ceci permet une continuité de service en cas d'indisponibilité momentanée d'une des machines DNS : votre nom de domaine reste alors visible tout à fait normalement.

### **DNSO**

Domain Name Supporting Organization

– entité qui gère l'arbre de nommage international

### **ICANN**

Internet Corporation for Assigned Names and Numbers

– organisme à but non lucratif qui administre les trois ressources de l'Internet : le nommage,

l'adressage et le routage mondialement.

### **INPI**

Institut National de la Propriété Industrielle

– organisme auprès duquel sont enregistrées les marques en France.

OVH

**INRIA**

Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique

– organisme qui tenait auparavant le rôle de l'AFNIC (jusqu'en 1998).

**INSEE**

Institut National de la Statistique et des Études Économiques

**NIC**

Network Information Center

– organisme qui a la responsabilité de tous les noms de domaines en relation avec son pays d'origine.

(exemples : l'AFNIC en France, le DENIC en Allemagne)

**OHMI**

Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur

– organisme auprès duquel sont enregistrées les marques au niveau de l'Union européenne.

**OMPI**

Organisation Mondiale de la Propriété Industrielle

– organisme auprès duquel sont enregistrées les marques au niveau mondial

## **PSO**

Protocol Supporting Organization

– entité qui attribue les numéros de protocoles

Registrars (bureaux d'enregistrement)

– structures commercialisant les noms de domaines.

C'est une société qui a été mandatée pour s'occuper des noms de domaine d'une ou plusieurs extensions particulières (.com, .net, .fr par exemple).

## **Registries (registres)**

– structures gérant les bases de données contenant les informations relatives aux noms de domaines déposés dans l'extension du NIC concerné.

## **TLD**

Top Level Domain

– domaines de premier niveau :

les extensions génériques : gTLD (.com, .org, .net, etc)

les extensions relatives aux états : ccTLD, " cc " pour " country code " (.fr, .de, .es, .it, etc)

## **UDRP**

Uniform Dispute Resolution Procedure

– organisme qui gère la résolution des conflits concernant les noms de domaines

## Quelques liens utiles

\* AFNIC

- DNSO
- DOMAINES.INFO
- GOUVERNANCE INTERNET
- ICANN
- OMPI Commission d'arbitrage (en français)

## Introduction

La nécessité du nommage est apparue dans les années 1970. Cette technique a permis à des organismes de recherche de communiquer entre eux.

Les premières applications à être mises en place ont été la messagerie et le transfert de fichiers.

Les premières règles de nommage ont été générées en 1982 pour la messagerie ARPANET.

En 1985, l'interactivité et la connectivité avec l'ensemble des réseaux étaient complètes.

Le service des noms de domaines (DNS) a été créé en 1987 et était un des premiers services développés.

En 1995, l'évolution du nommage international prend une grande importance.

Aujourd'hui, les noms de domaines sont une des principales composantes d'Internet.

Il n'est pas toujours simple de les choisir et de les déposer. C'est souvent une opération complexe qui nécessite d'être bien informé.

Il faut donc un guide pour nous l'expliquer et nous simplifier les démarches.

Il est essentiel tout d'abord de bien connaître le sujet, d'avoir une description précise de ce qu'est un nom de domaine et des entités qui évoluent autour.

Il faut ensuite savoir, pour déposer un nom de domaine, quelles sont les questions à se poser avant d'entreprendre une démarche, auprès de quel organisme l'effectuer, quels sont les problèmes que l'on peut rencontrer, etc.

Enfin, il est nécessaire de connaître les règles d'attribution des noms de domaines.

## **Le dépôt d'un nom de domaine**

Pour obtenir un nom de domaine, il faut respecter les règles fixées par le NIC qui s'en occupe. L'ensemble de

ces règles constitue une charte de nommage, différente selon les pays. Leur implication juridique est importante, particulièrement en matière de propriété intellectuelle.

### NIC PROPRIO

Le titulaire légal du nom du domaine.

Il peut être une personne physique, une entreprise, une association. Il doit fournir ses coordonnées : adresse postale, téléphone, email, et préciser lesquelles de ces coordonnées pourront être publiées dans le whois.

Il est nécessaire de signaler ces informations avant le dépôt du domaine.

### NIC ADMIN

Le contact administratif

Il est l'interlocuteur principal des organismes qui gèrent les bases de données contenant les noms de domaines.

C'est donc lui qui est habilité à modifier les données du domaine via le manager.

C'est une fonction importante.

Lors de l'enregistrement d'un .fr, l'AFNIC vérifie que le contact administratif est bien un membre de l'entreprise ou de l'association qui demande le nom de domaine.

Pour une organisation, il est préférable de choisir comme contact administratif une personne assez haut placée dans la hiérarchie mais qui soit tout de même concernée par la gestion des noms de domaines.

### NIC BILLING

Le contact de facturation

Cette question se pose essentiellement pour les .com, .net et .org. C'est à lui que les factures de renouvellement sont envoyées.

## NIC TECH

### Le contact technique

C'est la personne qui s'emploie au bon fonctionnement technique du nom de domaine. Elle est contactée lorsqu'un problème technique apparaît.

Le plus souvent, le contact technique appartient à la société qui héberge le nom de domaine. Cela facilite la résolution des problèmes mais implique que cette entreprise gère le nom de domaine.

### Le choix du nom de domaine

Les règles sont différentes selon que l'on choisit un .com ou un .fr.

Dans le cas d'un .com, c'est le premier qui demande un nom qui l'obtient. Cela permet un accès simple et rapide. Pour savoir si un domaine est disponible

<http://www.ovh.com/cgi-bin/whois.pl>

Si le choix se porte sur un .fr, il faudra se conformer à la charte de nommage définissant les règles à suivre concernant l'attribution des noms de domaine.

Charte de nommage via :

<http://www.afnic.fr/obtenir/chartes/nommage-fr>

Il n'est pas obligatoire qu'un site existe pour déposer un nom de domaine.

Un .com peut être réservé sans aucune autre opération technique, il suffit simplement de signaler ses coordonnées (nom, prénom, adresse, tél, email).

Pour un .fr, il faut que la configuration technique soit conforme aux standards de l'Internet. Avant d'être installé, il est vérifié par l'AFNIC.

Pour vérifier l'AFNIC met à disposition un formulaire simplifié ZoneCheckZoneCheck :

### Le dépôt d'un nom de domaine

<http://www.afnic.fr/outils/zonecheck>

Pour les .fr, vous devrez passer par un prestataire conventionné auprès de l'AFNIC (liste officielle sur le site de l'AFNIC, nous vous conseillons bien sur OVH).

Pour les .com, .net et .org, vous pouvez vous adresser au prestataire hébergeant votre site ou effectuer directement le dépôt auprès des prestataires accrédités de l' ICANN. OVH s'occupe de tous.

## **Les règles d'attribution d'un nom de domaine**

.com .net .org

Ce sont des extensions génériques. Il n'est besoin d'aucun justificatif pour les déposer et c'est le premier qui les demande qui les obtient. Cela réduit le temps et le coût nécessaires pour le dépôt.

Cependant, cela peut entraîner des conflits juridiques dans le cas où le nom de domaine existerait déjà en tant que marque, etc.

En général, le nom de domaine en question est restitué à la personne qui a le plus de droits juridiques dessus (le nom de domaine n'a pas de statut juridique précis).

Cette situation se complique si les déposants dépendent de deux juridictions différentes, de deux pays différents.

En conséquence, il est préférable de vérifier l'existence (ou non) d'un nom de domaine avant de l'utiliser. L'organisme d'enregistrement ne le fera pas.

Pour cela, il suffit de consulter la base " whois " de l'ICANN (qui gère l'attribution de ces extensions) sur l'un des sites qui permettent de déposer un nom de domaine.

Il est conseillé également de consulter le RNCS (Registre National du Commerce et des Sociétés) pour vérifier que le nom de domaine choisi ne correspond pas à une raison sociale de société déjà existante.

.fr .tm.fr .asso.fr .com.fr .nom.fr ...

Le dépôt d'un nom en .fr est plus contraignant puisqu'il nécessite que son titulaire fournisse tous les justificatifs. Mais il est plus stable que le .com, pour cette raison justement. Seuls des conflits entre des homonymes sont possibles.

Seules les entités possédant un numéro SIREN / SIRET et un k-bis peuvent déposer un nom de domaine en .fr, et seulement 5 par k-bis. Les entités qui n'ont pas de k-bis le peuvent aussi si elles possèdent un identifiant INSEE.

La sous-extension .tm.fr est attribuée aux sociétés titulaires de marques (produits...) non inscrites sur leur k-bis et qui souhaitent créer des sites dédiés à ces produits. Elles doivent produire le certificat définitif INPI ou la publication au BOPI de la demande d'enregistrement.

La sous-extension .asso.fr est réservée aux associations. Elles doivent présenter une copie de leur parution au Journal Officiel, le récépissé de la déclaration à la préfecture ou une copie de l'identifiant INSEE.

Le .com.fr (pour " communication " et non " commercial ") est un domaine public " libre " où le demandeur n'a pas besoin de justifier ses droits sur un nom pour le déposer. Mais le demandeur doit être précisément identifié.

Il doit fournir une pièce d'identité (carte d'identité nationale ou permis de conduire) et un certificat de domicile datant de moins de trois mois. Il doit également être majeur et français ou domicilié en France.

L'enregistrement sous .com.fr est autorisé si le domaine n'existe pas déjà sous un domaine public (.fr, .asso.fr, .nom.fr, .tm.fr, .prd.fr, .presse.fr).

La sous-extension .nom.fr est allouée aux personnes physiques (particuliers) résidant en France ou de nationalité française.

Elles doivent procurer un justificatif de domicile datant de moins de trois mois et un justificatif de majorité. Les Français résidant à l'étranger doivent présenter un justificatif de nationalité française et un justificatif de moins de trois mois du pays de résidence.

Les .nom.fr sont de la forme " patronyme.nom.fr " ou " patronyme-champlibre.nom.fr ".

D'autres sous-extensions (dites " sectorielles ") existent et sont réservées à certaines catégories professionnelles. La charte est alors définie par les autorités concernées par la profession.

.prd.fr : projet ou programme de recherche et développement. Il faut fournir une présentation écrite du projet avec la liste des membres.

.presse.fr : organisme de presse. Elle nécessite une copie du document ISSN de la Bibliothèque nationale.

C'est l'AFNIC qui gère l'attribution de ces extensions.

## **II – SERVICES OFFERTS PAR OVH (via le manager v2)**

## Gestion des HOSTS

Les hosts vous permettent de personnaliser des nouveaux noms pour vos dns (ns1.votredomaine.com par exemple).

J'achète un domaine chez OVH par défaut mes noms DNS sont les suivants :

dns10.ovh.net

ns10.ovh.net

Pour consulter les informations d'un nom de domaine :

WHOIS

Pour créer un host :

Vous devez passer par votre manager via:

Manager

Cliquez sur le lien modifier en dessous de la colonne "DNS expert"

Saisir : ns1.votredomaine.com Champ A 213.186.33.99

Attention !

attendre 48 Heures pour la validation du host.

Cliquez sur :

Cliquez sur le lien chiffre en dessous de la colonne "HOSTS"

Saisir le nom du host pour votre domaine & l'adresse IP, cliquez sur la disquette pour confirmer.

Puis

Cliquez sur le lien en dessous de la colonne "Vos serveurs DNS"

Saisir : ns1.votredomaine.com & ns.ovh.net

Bouton Modifier

## **Serveurs DNS**

Votre hébergement est chez un autre prestataire. Vous pouvez mettre à jour en ligne votre domaine. Ce type de modification nécessite une propagation de quelques jours, le temps que toutes les machines d'Internet se mettent à jour.

Cliquez sur le lien en dessous de la colonne "Vos serveurs DNS"

Modifier les zones dns mettre les dns de votre hébergeur.

Seul votre hébergeur possède l'ensemble de ces informations.

En cas de besoin il faudra donc les lui demander

## **Redirections Web**

Une redirection permet de rediriger votre nom de domaine sur un site déjà existant. Par exemple, vous avez un site chez un hébergeur gratuit (avec une adresse très longue), vous pouvez faire l'achat d'un nom de domaine et spécifier de le rediriger vers votre hébergeur gratuit. Cela vous permet, pour un prix minime, d'utiliser votre nom de domaine et de permettre aux internautes désirant visiter votre site de taper seulement votre nom de domaine au lieu de l'adresse complexe de votre hébergeur gratuit.

Deux possibilités de redirection ORT Invisible ou ORT Visible :

Qu'est-ce que ORT Invisible ?

Exemple :

Ort web

<http://www.votredomaine.com>

Ort Invisible

<http://chemindu site>

Dans votre navigateur l'URL sera

<http://www.votredomaine.com>

Qu'est-ce que ORT Visible ?

Exemple :

Ort web

<http://www.votredomaine.com>

Ort Visible

<http://chemindusite>

Dans votre navigateur l'URL sera

<http://chemindusite>

## Création d'une redirection Web

Manager

Cliquez sur :

Cliquez sur le chiffre en dessous de ORT web

Idem pour faire une redirection avec les www

Rubrique

Redirections & DNS

cliquez sur :

Ort web

<http://www.votredomaine.com>

Ort Invisible

<http://chemindusite>

Bien sur vous pouvez utiliser cette méthode pour rediriger un domaine sur un autre domaine.

Exemple :

`http://titi.com` ORT Invisible `http://toto.com`

Le domaine `titi.com` ne doit pas être associé à un hébergement, par contre le domaine `toto.com` peut être associé à un hébergement.

Attention !

Les redirections ne fonctionnent pas sur les frames.

Vérifier si les zones dns de votre domaine sont :

WHOIS

`dns.ovh.net`

`ns.ovh.net`

Si votre domaine est associé a un hébergement,

ne pas utiliser la redirection de type `http://www.votredomaine.com` ou `http://votredomaine.com`, sinon votre domaine ne pointera plus sur votre hébergement.

mais plutôt par exemple :

`http://essai.votredomaine.com`

Vous pouvez remplacer "essai" par ce que vous voulez.

## Création d'une redirection EMail

Une redirection permet de rediriger les e-mails arrivant sur un compte POP vers une autre adresse e-mail.

Par exemple, si vous voulez que tous les e-mails à `info@votredomaine.com` soient redirigés vers votre adresse électronique de personnelle `joe@wanadoo.fr`

Cliquez sur le chiffre en dessous de la colonne Alias

## Dynhost

Vous avez la possibilité de créer un champ pour votre domaine hébergé chez OVH, de la forme `sous.domaine.com`

Ce champ peut ensuite être mis à jour à la manière d'un hôte "Dyn DNS" et vous permet d'utiliser votre nom de

domaine pour héberger vos propres services directement sur votre poste relié à l'Internet.

Pour la création du champ DYNHOST, les outils à utiliser sous Windows ou Linux et des exemples de configuration,

reportez vous à ce guide: DynDns

## Configurer vos DNS

Veillez trouver ci-dessous la configuration d'un nom de domaine chez OVH :

MX :

Un Registre MX, ou Relais de Messagerie, est une section du Fichier Zone de votre nom de domaine (une entrée DNS ) dont les données spécifient le Serveur Mail responsable de la distribution des e-mail pour ce nom de domaine spécifique.

Un Registre MX contient les informations suivantes:

" Le nom du Serveur Mail en charge des e-mail pour ce nom de domaine.

" Les fonctions prioritaires pour ce Serveur Mail.

Quand un e-mail est envoyé à une adresse e-mail spécifique (par exemple: toto@mondomaine.com), les Serveurs de Noms de Domaine sur Internet participent à l'envoi de cet e-mail en le dirigeant vers les Serveurs Mail pour ce nom de domaine dans la section MX du Fichier Zone.

A :

Un "Registre A" permet de lier une adresse .com à une adresse IP (exemple: 213.186.33.X). Vous devez fournir au moins 1 "A record" pour que .com puisse domicilier votre domaine. Rappelez-vous que vous devez créer un " Registre A " uniquement si .cim

CNAME :

Un Registre CNAME, également appelé Enregistrement Alias, est une extension de nom de domaine qui vous permet de créer des versions de ce nom de domaine qui peuvent pointer vers n'importe quel domaine existant.

Par exemple, considérez le CNAME suivant pour mondomaine.com :

CNAME Record: www.mondomaine.com CNAME mondomaine.com

Si mondomaine.com est lié à l'adresse IP 213.186.33.X, ce Registre CNAME pointera www.mondomaine.com vers mondomaine.com. Ainsi, www.mondomaine.com sera également lié à l'adresse 213.186.33.X.

### **III – Conclusion**

Nous avons évoqué les points essentiels du système de nommage.

Son fonctionnement est en perpétuelle évolution.

Il n'est pas parfait puisqu'il ne permet pas d'utiliser des caractères accentués.

## OVH

Cependant, ce problème est en train d'être partiellement résolu, du moins pour les extensions .com et .net.

Pour être visible sur internet, l'extension la plus prisée est le .com avec plus de 22 millions de noms enregistrés à ce jour mais les noms disponibles sont de moins en moins nombreux.

5 bonnes raisons d'acheter votre domaine chez OVH :

Questions/Réponses

FAQ GENERALE